



## ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR L'EXPLOITATION DU Puits DE CAPTAGE DU VANTÉ

### DEVOIR D'INFORMATION A LA POPULATION

#### QUALITÉ DE L'EAU POTABLE EN 2025

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

#### **Provenance**

L'eau alimentant le réseau communal provient du puit du Vanté.

#### **Traitement**

Un système d'ultrafiltration, une méthode de filtration de l'eau, permet le traitement de l'eau en provenance du puit du Vanté.

#### **Contrôles sanitaires**

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte deux prélèvements par année effectués par notre service des eaux en mars et en octobre. Les analyses sont effectuées par un laboratoire agréé et par l'Office de la Consommation (OFCO) pour les contrôles officiels.

#### **Bactériologie – Réseau de Bofflens**

Lors d'un contrôle périodique effectué en septembre 2025, trois germes ont été détectés dans le réseau de Bofflens. Des analyses supplémentaires au niveau du réservoir ont montrés des valeurs plus élevées (106 germes E. Coli et entérocoques). Dès lors, la population a été prévenue de cette pollution et la Municipalité a décrété la non-potabilité de l'eau. Toutes les mesures utiles ont été prises afin de nettoyer notre réseau ceci conformément aux directives émises par le Canton. Le retour à la normale a été effectif après 14 jours.

Type	Valeur des échantillons	Limite légale autorisée
Germes aérobies mésophiles	0 à 130 UFC/ml	300 UFC/ml
Escherichia coli (réseau)	2 UFC/100ml	0 UFC/100ml
Entérocoques (réseau)	1 UFC/100ml	0 UFC/100ml

#### **Paramètres physico-chimiques (ressortant de l'analyse complète à la sortie dans le réseau de distribution) :**

Les valeurs maximales admissibles est dépassée pour le métabolite du chlorothalonil R 471811 (0.157 µg/L, la valeur limite étant de 0.1 µg/L). Des mesures correctives doivent être entreprises.

**Dureté totale** : 34.3 F°, soit une eau dure.

<b>Température moyenne</b>	12 °C
<b>Turbidité</b>	<0.5 NTU
<b>Calcium</b>	119 mg/l
<b>Magnésium</b>	9.5 mg/l
<b>Sodium</b>	6.8 mg/l

<b>pH</b>	7.41
<b>Potassium</b>	0.7 mg/L
<b>Chlorures</b>	11.6 mg/L
<b>Nitrates</b>	22.4 mg/L
<b>Sulfates</b>	12.5 mg/L

#### **Remarques**

L'analyse des nitrates se fait bimestriellement. Les valeurs fluctuent entre 25 et 36.8 mg/L (la limite légale autorisée étant de 40 mg/L) en 2024.

Eau conformes aux exigences de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessible au public (OPBD 817.022.11).

En cas de question, vous pouvez prendre contact avec le Municipal responsable, M. Lucas Wettstein au 079 305 97 52.